

Qu'est ce que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) vous apporte ?

- ◆ Une équipe d'experts de SOLIHA vous accompagne dans vos démarches techniques, administratives et financières
- ◆ Un interlocuteur unique pour toutes les aides publiques
- ◆ Un accompagnement 100% personnalisé, neutre et gratuit pris en charge directement par votre agglo La Cali

Quels sont les travaux concernés ?

- ◆ La rénovation énergétique
- ◆ L'adaptation à la perte d'autonomie
- ◆ La rénovation globale d'un logement très dégradé
- ◆ La rénovation de façade

Quelles sont les principales conditions à respecter ?

- ◆ Les aides sont soumises aux critères définis par l'ANAH
- ◆ Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment
- ◆ Les travaux doivent être réalisés en conformité avec les règles d'urbanisme
- ◆ Les travaux doivent démarrer après le dépôt des demandes de subvention

Une opération sur tout le territoire de la commune



Venez à notre rencontre lors de nos permanences :

Tous les 1^{er} mercredis du mois de 14h à 16h30
Maison France Services
4, rue Baste 33230 Coutras

Vous pouvez prendre rendez-vous sur le site :
<https://www.smartagenda.fr/pro/soliha/rendez-vous/>

Plus d'infos

05 24 24 23 84
opahru@lacali.fr

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

TERRES-OCEAN



LA CALI
L'AGGLO
RIVE DROITE DE BORDEAUX



Bénéficiez de subventions et d'un accompagnement gratuit pour vos travaux



Amélioration de l'habitat



Contactez-nous
05 24 24 23 84
opahru@lacali.fr

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain

1^{ER} AOÛT 2024 > 31 JUILLET 2029



Des aides exceptionnelles pour vous aider à financer vos projets

Vous souhaitez améliorer la performance énergétique de votre logement et réduire vos factures ?

Vous pouvez engager des travaux :

- ◆ d'isolation de combles, murs et planchers
- ◆ de changement de menuiseries
- ◆ d'installation d'une VMC
- ◆ de remplacement d'un système de chauffage

Si votre logement est très dégradé, les plafonds et taux de subventions sont majorés



Vous pouvez bénéficier d'aides allant de 70% à 100% du montant des travaux (plafonnées selon vos ressources et le programme de travaux)

Vous souhaitez réaliser des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie ?

Vous pouvez engager des travaux :

- ◆ d'aménagement d'une salle de bain
- ◆ de pose de barres d'appui
- ◆ de création d'un plan incliné
- ◆ d'installation d'un monte-escalier
- ◆ de réhausse des prises électriques



Vous pouvez bénéficier d'aides allant de 60% à 100% du montant des travaux (plafonnées selon vos ressources)

Vous souhaitez valoriser votre patrimoine et réaliser des travaux ?

Propriétaire bailleur, si vous vous engagez à appliquer un loyer plafonné selon les conditions du dispositif Loc'Avantages :

Vous pouvez bénéficier de :

- ◆ subventions allant jusqu'à 50% du montant HT des travaux
- ◆ primes additionnelles en cas d'intermédiation locative et/ou de gain énergétique d'au moins 35%
- ◆ réductions fiscales allant de 15 à 65% des revenus bruts du logement loué



Vous êtes propriétaire d'un bien vacant sur la commune ?

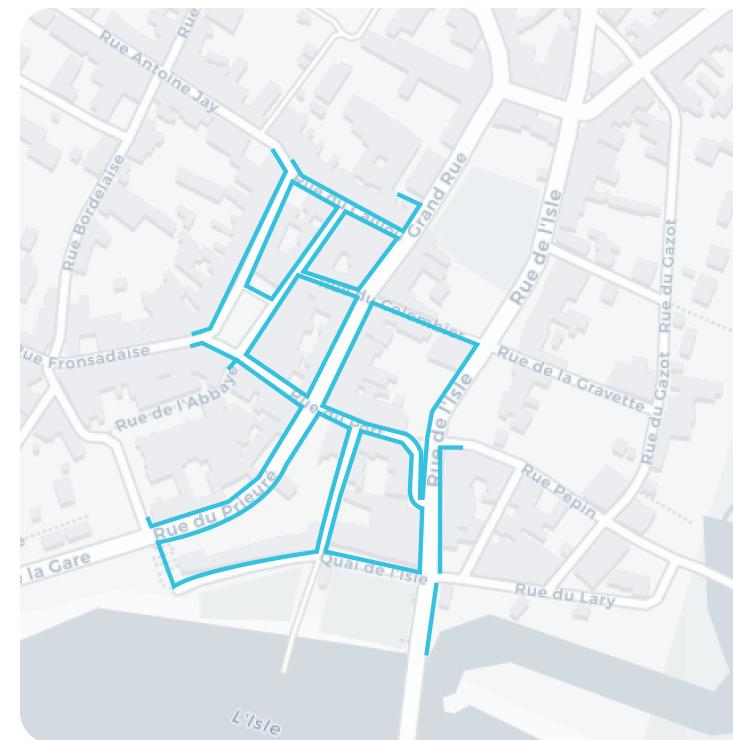
Vous pouvez bénéficier d'un état des lieux de votre logement et d'une étude complète pour sa réhabilitation comprenant :

- ◆ l'identification des désordres
- ◆ des préconisations de travaux
- ◆ une estimation financière des travaux et des subventions
- ◆ un ou plusieurs scénarios de rénovation globale



Vous souhaitez embellir votre façade ou refaire votre devanture commerciale ?

Vous pouvez bénéficier d'aides allant jusqu'à 1000€



Les aides à la rénovation des façades s'appliquent sur un périmètre recentré, consultable en flashant le QR Code :

